

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2022 à 20H30

**Présents** : Philippe BEAUVAIS, Patrick BELLANGER, Anne-Sophie GONDOUIN, Laurent GAUMONT, Christophe LOUIS, Raymond PAWELSKI, Fabien DEBONS, Lionel LÉBOUCHER, Michel PETIT, Damien DUVAL, Gérard GRANDSIRE

**Absents** : Philippe LEVEILLE, Laurent LEMONNIER, Stéphane GACOIN, Florentin ALLAIS, Laurent FARET, Catherine GEOFFREY, Joël POUSSIER, Philippe GUYARD, Aurore BALIROS

Nombres de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 11

Quorum : 10

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GONDOUIN

Date de convocation : 30 septembre 2022

➤ **Approbation du Compte rendu du 10 octobre 2022**

Le compte rendu a été approuvé par l'ensemble des délégués présents.

➤ **Convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif**

M. Le Président informe les membres du syndicat qu'il a reçu de la part de la Cdc Argentan Intercom la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Nécy et de Ronai.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention et demande aux membres du syndicat de bien vouloir délibérer sur ce point

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Nécy et de Ronai.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

M. Le Président informe les membres du syndicat qu'il a reçu de la part de la Cdc Argentan Intercom la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Nécy et de Ronai.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention et demande aux membres du syndicat de bien vouloir délibérer sur ce point

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Nécy et de Ronai.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

➤ **Point sur l'avancement de l'étude patrimoniale**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la phase 2 et 3 de l'étude patrimoniale réalisé par l'ALTEREO. Il annonce également qu'il laisse la campagne de mesure CVM sur le réseau.

➤ **Admission en non-valeur**

M. Le Président informe les membres du syndicat que le recouvrement de certains produits concernant les années 2017 et 2018 n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans l'état transmis par le Trésor Public. Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 427.16 €.

Monsieur le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir délibérer sur l'admission en non-valeur des recettes pour un montant de 427.16 € qui sera imputée au chapitre 65, article 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes pour un montant de 427.16 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Philippe BEAUVAIS

La secrétaire de séance

Anne-Sophie GONDOUIN